



ANNEXE V

1. Bilan des actions de sensibilisation et d'information réalisées par la structure auprès des équipes, des personnes intervenantes dans la structure, etc...

Le Dancing a mis en place plusieurs réunions d'informations et de sensibilisations au sein de la structure et de présentation d'outils élaborés par la direction en concertation avec les référentes VHSS. Un message introductif transmis par la direction ou la référente VHSS pour sensibiliser les intervenants et les usagers avant chaque activité proposée par le Dancing (atelier, résidence d'artistes, soirées...), rappelle l'engagement du Dancing à lutter contre toutes formes de violences et les VHSS en particulier et les mesures de prévention et de traitement qu'il a mis en place. Ces actions ont permis à la structure de gérer au mieux deux signalements survenus l'un fin 2025 et l'autre au printemps 2026.

2. Bilan des formations suivies par l'encadrement et les équipes sur le thème des VHSS

2 salariées de l'équipe du Dancing ont suivi la formation Prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles en milieu culturel le 18 novembre 2025 dispensée par Culture Action Bourgogne Franche Comté. Ce qui porte à 4 le nombre de personnes formées au sein de l'équipe du Dancing.

3. Formalisation du dispositif de signalement de faits de VHSS

Décrire le dispositif mis en place :

Désignation de deux référentes VHSS au sein de l'équipe.

Création d'une adresse mail dédiée pour recevoir le signalement : signalement@ledancing.com

Constitution d'un kit d'affichage pour les équipes et les publics au sein des bureaux, studio, et lieux de diffusion partenaires sur les temps forts.

Constitution d'une base de ressources des bonnes pratiques contre les VHSS dans le secteur.

Rédaction d'un gradient des faits et des sanctions encourues.

Introduction de clauses dans les contrats.

Rédaction d'un livret d'accueil des victimes.

Mise en place d'un suivi calendaire.

Entretien(s).

Audition(s) de témoins(s).

Mise en place d'une enquête interne.

Mise en place d'une enquête conjointe avec le ou la référente VHSS ou le ou la représentante légale de la structure concernée.

Rapport d'enquête.

Courrier d'avertissement ou sanction.

PV de clôture d'enquête.

Mise en place d'un bilan quantitatif et qualitatif annule des actions menées entre la direction et les référentes VHSS.

4. Etat des lieux des éventuels signalements reçus et traités

1 signalement le 9 décembre 2025

Qualification des faits : agissements sexistes et sexuels

Mise en place de mesures de protection pour la victime et de sensibilisation pour l'accusé

Avertissement écrit envoyé à l'accusé et à la référente VHSS de l'employeur

Rapport d'enquête et clôture de procédure le 23 janvier 2026

1 signalement le 17 avril 2026

Qualification des faits : outrage sexiste et sexuel

Sensibilisation au VHSS et information sur les formations adaptées

Lettre d'avertissement envoyée le 28 avril 2026

Information orale à la présidente de l'association employeuse (en l'absence de référent VHSS)

Accusé de réception de l'accusé et de la Présidente.

Clôture de la procédure le 12 mai 2026